

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3920>



Enquête sur la labellisation : un livret de compétences inacceptable

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - PsyEN EDO -



Publication date: jeudi 5 mai 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La veille des vacances, Monsieur Hugot, CSAIO, a demandé aux directeurs de CIO de notre académie de remplir un questionnaire sur les CIO. Ces documents, devant ensuite, permettre au ministère de voir « l'avancée des projets pour la participation de certains CIO aux futurs lieux uniques labellisés ». Les questionnaires doivent être renseignés avant mi-mai.

Cette auto-évaluation paraît particulièrement indécente, si on pense notamment à la situation qu'ont vécu et que vivent les CIO de Saône et Loire, ou encore aux récentes suppressions de postes administratifs dans nos services.

A noter également que, pour une question aussi importante que la labellisation, aucune concertation n'a été prévue avec les représentants des conseillers d'orientation psychologues et directeurs de CIO.

Sur le fond, la demande même, montre une interprétation particulière de la labellisation de la part du rectorat, alors que les textes ne sont pas encore publiés !!

Le processus de labellisation concerne un regroupement d'organismes qui, par la mise en synergie de leurs compétences, pourront remplir un ensemble de missions concernant tous les publics. Pour autant, il ne peut être demandé à chacune des structures, de se conformer à un cahier des charges qui intéresse l'ensemble du pôle.

C'est le cas pour notre métier, qui ne peut être régi par un référentiel commun, faisant perdre la spécificité de notre métier. (point 3 du questionnaire).

Alors que d'autres recteurs demandent la labellisation de tous les sites partant du principe que les CIO sont des services publics, il semblerait que notre académie s'oriente plutôt vers une mise en concurrence des CIO.

Cette situation est inacceptable et ce, a fortiori dans un contexte de fragilisation des services, de fusions et de fermetures.

Dès la connaissance de cette enquête, le SNES a rédigé un courrier au recteur pour demander l'annulation de cette enquête et de nous recevoir en urgence sur ce dossier.

Ci-dessous le document envoyé aux CIO.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg>

